

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 décembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN
Secrétaire : Mme Mélanie BALSON
Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Najoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020 - Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission Écologie urbaine, Aménagement, Espace public et Tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités territoriales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ecoquartier de l'Arsenal établi à la date du 30 juin 2020.

En préambule il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé, le 29 juin 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "Grand Sud" dont le secteur de reconversion des friches militaires de l'Arsenal et des anciennes minoteries dijonnaises constitue le lot 1, pour une surface de 12,8 hectares à l'Est de l'avenue Jean Jaurès.

Le quartier a été conçu pour offrir une réelle diversité sociale, fonctionnelle et typologique. Il propose un programme mixte, où la priorité est donnée à l'habitat avec une part réservée au logement à loyer modéré et à l'accession abordable.

Par délibération du 14 décembre 2009, modifiée par délibération du 28 juin 2010, le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du tènement militaire dit du "Petit Creuzot", sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont le dossier de réalisation a été approuvé par délibération du 12 novembre 2012.

La SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération. Le montant total des acquisitions foncières au 30 juin 2020 est de 12 614 179 € TTC. Aucune acquisition n'a eu lieu au cours de l'exercice.

Les travaux de VRD de la Tranche 2 – Phase 1 (environnement Avenue), réalisés en 2017, se sont poursuivis au cours de l'exercice, pour finaliser les réseaux secs. Les travaux de viabilisation de la troisième tranche devraient débuter fin 2021.

Concernant la commercialisation, la cession du lot Canal 3 à GRAND DIJON HABITAT pour une surface de plancher de 4 180 m² et un montant de 844 120 € HT a été réitérée par acte authentique du 26 juin 2020. Les recettes constatées pour ce poste au 30 juin 2020 s'élèvent à 6 324 938 € TTC.

La poursuite de la commercialisation des environnements Canal et Avenue devrait permettre à échéance du 30 juin 2021, la cession des lots Centre 3 avec la SA LES VILLAGES D'OR pour la construction d'une résidence senior à loyers modérés d'une surface de plancher de 4 311 m² pour un montant de 775 980 € HT, Centre 5 avec CONSTRUCTA pour la construction d'une résidence services senior d'une surface de plancher de 8 998 m² pour un montant de 2 134 488 € HT ainsi que des lots Avenue 6 et 6 bis avec EGIDIA pour la construction d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher de 8 138 m² pour un montant de 2 449 900,00 € HT.

Le compte de résultat prévisionnel fait apparaître un montant total prévisionnel de dépenses de 42 828 338 € TTC. Le cumul des dépenses au 30 juin 2020 est de 26 164 185 € TTC.

Le montant total prévisionnel des recettes est de 42 828 338 € TTC. Le cumul des recettes au 30 juin 2020 est de 9 478 398 € TTC.

La participation de la Ville à l'équilibre de l'opération, d'un montant prévisionnel de 5 835 179 € (dont 924 000 € ont déjà été versés depuis le début de l'opération), est inchangée.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2020, de la Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal, annexé au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions : 10